

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le vingt neuf juillet à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt trois juillet, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Serge MICHAUT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Absents :</b> Gérard GRANADOS, Jérôme MONTVAILLIER, Paul REGARE, Sabine BEGASSAT, Gianni DE BERNARDIS, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ,</p> <p><b>Excusés :</b> Gérard GRANADOS, Jérôme MONTVAILLIER, Paul REGARE, Sabine BEGASSAT, Christine DUSSURGET,</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Jérôme MONTVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK, Gérard GRANADOS donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Catherine STARON</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-049**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2010**

\*\*\*

**OBJET : Etablissement d'un tarif temporaire – salles de réunion dans l'enceinte du groupe scolaire**

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la création du Pôle enfance et du projet de restructuration de la Place André Morel, des dispositions particulières doivent être prises de manière temporaire pour permettre une utilisation des salles de classe dans l'enceinte du groupe scolaire.

En effet, Monsieur le Maire explique que

- ❖ d'une part, les classes du primaire seront affectées dès la rentrée à Maison Forte, ce qui aura pour conséquence de rendre disponibles trois salles au groupe scolaire Girard DESARGUES,
- ❖ d'autre part, l'aménagement de la Place André Morel suppose la démolition de la salle du même nom, jusque là utilisée par les associations, les Vourlois à titre particulier et les syndicats de copropriétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal

❖ de porter dès le 1<sup>er</sup> septembre à la location les trois salles disponibles côté primaire du groupe scolaire Girard DESARGUES, à usage exclusif de salles de réunion (principe de gratuité pour les associations Vourloises, aucune restauration sur place),

❖ d'établir un tarif unique de 40 € en semaine et week-end par jour (une caution de 80 € sera demandée).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

❖ de porter dès le 1<sup>er</sup> septembre à la location les trois salles disponibles côté primaire du groupe scolaire Girard DESARGUES, à usage exclusif de salles de réunion (principe de gratuité pour les associations Vourloises, aucune restauration sur place),

❖ d'établir un tarif unique de 40 € en semaine et week-end par jour (une caution de 80 € sera demandée).

Pour 21

Contre

0

Abstentions 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES